

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHÉ - EDF / EPR2 GRAVELINES

DESCRIPTIF DU MARCHÉ : GR7141-A Contrat de géo-détection

DONNEUR D'ORDRE :  

NATURE DE LA PRESTATION :

Prestations de géo-détection, et géo-référencement des réseaux, matériel et infrastructures dans le cadre du chantier de construction EPR2

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A RÉALISER :

Notamment :

- Déconnexion/reconnexion des câbles électrique HT et BT
- Injection de signaux dans les câbles électriques
- Travaux de marquage-piquetage
- Prestation de géo détection et géo radar
- Fourniture de plan de réseaux suite aux diverses interventions sur charte graphique EDF
- Etat des lieux des différentes chambres de tirage avec inventarisatation et référencement des réseaux traversants
- Réalisation d'investigations complémentaires

INFORMATIONS DIVERSES :

- Certification MASE ou équivalent
- Certification : « Géoréférencement et Détection de réseaux » au sens de l'INERIS

CONTACTS :

Timothée SOUDAIS - thimotee.soudais@edf.fr
Nicolas de REGNAULD - nicolas.de-regnauld@edf.fr

POINTS PARTICULIERS :

- Le marché sera confié à un électricien disposant de la qualification à connecter/déconnecter les câbles (HT-BT) pour le domaine nucléaire d'EDF.
- Les activités de géoréférencement et détection de réseaux (cf. certification INERIS au § « Informations diverses ») pourrait faire l'objet d'une sous-traitance de rang 1 en fonction du choix du titulaire de marché.
D'autres activités relevant des compétences de géomètre pourraient également être sous-traitées au choix du titulaire.
- Intervention d'électricien avant toute intervention sur les réseaux pour déconnexion (BT-HT)
- En cas d'urgence, réactivité d'intervention avec réalisation des levés des préalables 48h après et fourniture des différents plans 5 jours après intervention

PROGRAMMATION :

Échéances et durées prévisionnelles :

- Consultation : janvier-février 2025
- Début du contrat : avril 2025
- Durée du contrat : 7,5 ans

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.